

*L'an deux mil dix neuf le vingt six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JARIES, Maire.*

**Etaient présents** : MM JARIES Christian, M. DESLANDES Philippe, MME DRUELLE Stéphanie, Mme COTTEREAU Karen, M. MOREAU Sébastien, Mme HIVER Anne, MME HERISSON Geneviève, M. DAVID Patrice, MME GOBIN Liliane, M. PICOULIER Michaël, M. CHEVREUX Charles, Mme PREZELIN Magali, M. FERRAND Joël, M. BOCLET Laurent, M. DAVID Patrice, Mme BRETONNIERE Delphine.

**Etaient absents** : Mme BOSSÉ Lucette, Mme DAVIAU Larissa, M. LUSSON Hervé

**Point entreprises éoliennes**

4 entreprises ont été reçues : Soleil du midi, Voltalia, JPÉE, Engie Green

Un groupe de travail est constitué : Karen, Patrice, Joel, Sébastien, Philippe, Christian.

Réunion de groupe : mercredi 15 mai à 20h30

**Travaux place de l'église**

Fin des travaux par HRC, intervention de Styl paysage avant le 17 mai, plantations à l'automne.

**Transfert compétence jeunesse à la CCPF - Modification des statuts**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a une intervention très soutenue en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de son territoire grâce aux différents dispositifs et structures déployés sur son territoire (pôle Petite enfance, Club plage, Tickets sport, animation sportive sur le temps scolaire, temps éducatifs périscolaires...).

Mais plus qu'une simple question de « loisirs » ou d'accès à des équipements sportifs, la politique jeunesse relève d'un véritable enjeu de développement local et ne peut que s'inscrire dans la transversalité : il s'agit de travailler tout autant sur l'insertion sociale et professionnelle que la mobilité, la participation citoyenne ou encore la santé. Le diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2018 a aussi mis en lumière le besoin de développer des actions « hors les murs », avec un enjeu fort de médiation et de prévention, en complémentarité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

A l'issue du diagnostic, trois priorités se sont dégagées, qu'une prise de compétence jeunesse permettrait de mettre en œuvre à moyen terme, à savoir :

1. Rendre le territoire attractif pour les jeunes de plus de 16 ans.
2. Développer la mobilité des jeunes.
3. Promouvoir l'engagement et la participation des jeunes.

La Communauté de Communes a aussi mis en place des groupes de travail afin de dégager les priorités qui feront l'objet d'une contractualisation avec la caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale. Celle-ci remplacera à terme le Contrat Enfance Jeunesse.

Parmi ces priorités, figure notamment l'amélioration de l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement. En effet, dans ce domaine, la couverture actuelle du territoire est incomplète (6 communes sur 14 ne disposent pas d'ALSH ou n'ont pas contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales), ce qui contraint des familles à trouver un mode de garde dans une autre commune à un tarif parfois beaucoup plus important ou peut favoriser le fait que de jeunes enfants se gardent seuls.

De même, certains accueils de loisirs reposent sur des structures associatives dont la pérennité n'est pas assurée malgré le dynamisme et la compétence des bénévoles.

Considérant qu'il est indispensable de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale et d'offrir aux enfants du territoire un accueil éducatif de qualité, l'offre en matière d'accueil de loisirs du Pays fléchois doit être renforcée. Pour ce faire, 5 sites sont envisagés :

- Trois seront gérés en direct par la Communauté de Communes à Bousse, la Flèche et Oizé.
- Deux seront organisés par des associations à Bazouges-Cré sur Loir et Clermont-Créans.

Cette organisation doit permettre d'améliorer le maillage du territoire et donc l'accessibilité à ce service des familles du Pays Fléchois.

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'alinéa 2.4 de l'annexe des statuts communautaires de la façon suivante :

Politique enfance et jeunesse : sont reconnus d'intérêt communautaire les activités suivantes :

- ✓ **Gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires du mercredi après-midi 3-17 ans (dont le transport et la restauration),**
- ✓ **Gestion des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires 3-17 ans (dont le transport et la restauration),**
- ✓ **Gestion des accueils de jeunes,**
- ✓ **Gestion des accueils de loisirs avec hébergement 3-17 ans,**
- ✓ **Dispositifs d'insertion, d'information, d'animation et d'orientation jeunesse en direction des 12-25 ans.**
- ✓ Animation des temps éducatifs périscolaires pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques (accueil périscolaire, garderie périscolaire et restauration scolaire exclus).
- ✓ Organisation de stages et soirées estivales.
- ✓ Création et animation d'un Observatoire de la jeunesse.
- ✓ Création et animation d'une instance de consultation des jeunes du territoire.

L'ensemble de ces actions peut faire l'objet de partenariats (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole et autres).

Dans cette nouvelle organisation qui vous est proposée, les communes n'auront pas vocation à s'effacer. Elles seront au contraire sollicitées pour contribuer activement aux projets qui naîtront et pour construire le futur Projet éducatif de territoire et les projets pédagogiques.

Montant du transfert : 9068 € annuel

## Horaires rentrée scolaire 2019.

Accord pour 8h30 à 12h et 13h50 à 16h, jour des TEP le vendredi

## Dotations supplémentaires

Somme prévue au BP	Somme réelle	Différence pour une décision modificative
DGF 143 120.00 €	145 377.00 €	2 257.00 €
Solidarité rurale 37 020.00 €	37 814.00 €	794.00 €
Solidarité rurale cible 0.00 €	51 098.00 €	51 098.00 €
Dotation nationale de péréquation 18 958.00 €	22 147.00 €	3 189.00 €
	<b>Total</b>	<b>57 338.00 €</b>

### Décision modificative sur le budget :

Les 57 338.00 € seront affectés sur le budget 2019 pour les travaux d'enfouissement des lignes aux Richardières afin de pouvoir inscrire cette somme en fin d'année en reste à réaliser avant le vote du budget 2020 et l'achat du parcours de santé (projet du CMJ)

### Vente chemin communal :

Demande de Monsieur BOISSEAU, propriétaire du lieu dit « le petit montbrossé » qui souhaite acheter une part du chemin communal accédant à sa propriété. Celui-ci prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Accord sous réserve que ce chemin ne desserve par une autre parcelle et de l'enquête publique s'y affèrent.

### Projet commerces

Abandon de la mission avec l'architecte A3DESS, on donne mission à PIX ARCHITECTURE pour continuer la faisabilité du projet en attendant la réponse d'Aranud MARTIN sur la reprise du bâtiment et du projet initial.

### Questions diverses :

**Fête communale :** Prochaine réunion le lundi 24 juin 2019 à 20h30 à la salle Tribondeau, les élus souhaitant participer sont invités à contacter Liliane. Chacun aura des flyers à distribuer dans la commune environ 3 semaines avant la festivité.

**Lotissement des Lilas :** Lotissement privé de M. LASNE, nouvelle voie « rue des lilas » la voie doit être numérotée.

### Vote des taux imposition 2019, rectification

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 1% sauf pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie afin de respecter la liaison des taux, l'ancien vote du 29 mars n'étant pas conforme. Ainsi il en sera :

Le taux de 11.76% pour 2018 de taxe d'habitation sera maintenu à 11.76% en 2019 produit de 179 575.00 €.

Le taux de 15.14% pour 2018 de taxe foncière bâtie passera à 15.29% en 2019 pour un produit de 166 355.00 €.

Le taux de 25.87% pour 2018 de taxe foncière non bâtie sera maintenu à 25.87% en 2019 pour un produit de 43 772.00 €.

Soit un total de 389 702.00 €

**Eclairage arbre mairie :** accord pour devis de 1700 € Franck DESLANDES

**Cession de terrain pour Sarthe habitat :** accord sur parcelle YB n°442 pour 3500 m<sup>2</sup> au prix de 1 €, frais à la charge de Sarthe Habitat.

**Programme LEADER :** subvention possible pour les pompes à essence, l'éclairage aux Richardières, un audit sur l'éclairage est demandé.

**Nouvelle demande d'association :** demande de Morgane HOUDAYER, on attend la constitution de l'association

**Sentier piétonnier :** Joel FOURNIGAULT nous enverra le chiffrage pour la signalétique.

**Grenier de la mairie :** Animations et loisirs et l'APE sont d'accord pour déménager.

**Journal :** bilan du mandat, article à rendre pour le 1<sup>er</sup> juillet, imprimeur au 16/07, distribution au 15/09.

**Commission voirie :** Dimanche 2 juin à 10h00

**Parcours de santé :** proposition du CMJ, prévoir budget de 4700 € pour l'achat des modules.

**Divers :** demande de fauchage pour la randonnée pédestre du comité des fêtes, installation de boîtes à livres, achat de produits locaux pour le restaurant scolaire glaces pour le repas de fin d'année.

**Prochaine réunion le vendredi 7 juin 2019 à 20h30**